

# Attestation

**Article 441-6 du Code pénal**  
**Article 441-7 du Code pénal :**

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup>

né(e) le

à

atteste sur l'honneur (2) :

avoir mon domicile sis <sup>(3)</sup>

depuis le

avoir ma résidence sise <sup>(3)</sup>

depuis le

jusqu'au

exercer la profession de

être célibataire

être veuf(ve)

être divorcé(e)

ne pas être remarié(e)

A

le

(1) Nom en majuscule et prénoms.

(2) Cocher les cases utiles.

(3) Adresse complète.

(4) Exemples de justificatifs : quittances d'électricité,  
de téléphone, de loyer...